



COMMUNE DE TOURRETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 5 OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 29 septembre 2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0

Présents : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, BOYER MENDEZ Alice, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, DUBOIS Jean, HALTER Laurence, LARGEAU Damien, LAINE Stève, LAVORGNA-BISQUE Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, TARQUINI Daniel

Absents : GIORDANO Clara (pouvoir à A. MAGNIN MELOT), MENARD Christophe (pouvoir à C. BOUGE), STUMPF Magali (pouvoir à J. HENSELER)

TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°2026-07-21/007, en date du 21 juillet 2026, relative aux tarifs des services périscolaires et extrascolaires,

Considérant le souhait de la commune de participer financièrement au coût de la sortie ados, la répartition du coût réel de la sortie est fixée comme suit :

- 40 % du coût total sont pris en charge par la commune
- 60 % du coût total restent à la charge des familles

L'ensemble des tarifs restent identiques à la délibération citée ci-dessus.

Monsieur le Maire propose de valider le tableau des tarifs annexé à la délibération,

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

DECIDE

- **D'ABROGER** la délibération n°2026-07-21/007, en date du 21 juillet 2026,
- **D'APPROUVER** les tarifs des services périscolaires et extrascolaires annexés à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance

Sylvie ALLEG



Le Maire,

Camille BOUGE



Tarifs des services périscolaires et extrascolaires - TOURRETTES

Service	Modalités	Tarif / Calcul	Remarques
Garderie du matin	Par jour de réservation	1,25 €	—
Restauration scolaire	Par repas	2,90 €	—
Restauration scolaire PAI	Par repas	1,00 €	Tarif pour couvrir les frais liés à la prise en charge (surveillance, service, entretien...)
Pause méridienne	Facturée au trimestre selon le quotient familial (QF)	QF < 500 : 2,50€ 501 € ≤ QF < 1000 € : 5,00 € QF ≥ 1000 € : 7,50 €	Activité obligatoire réservée aux élèves de l'école élémentaire . Encadrement par l'équipe d'animation, qui propose des activités pédagogiques durant la pause méridienne, en dehors du temps de repas. En l'absence de l'attestation CAF à jour, le tarif le plus élevé sera appliqué.
Garderie du soir Petite Section au CM1	Par jour de réservation	1,35 €	—
Accueil périscolaire du soir CM2	Par jour de réservation. Calcul selon le QF	De 0,80 € à 1,35 € (QF × 0,135)	En l'absence de l'attestation CAF à jour, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Club ados	Facturé au trimestre selon QF	$< 500 \text{ €} : 5,00 \text{ €}$ $501 \leq \text{QF} < 1000 \text{ €} : 7,50 \text{ €}$ $\text{QF} \geq 1000 \text{ €} : 10,00 \text{ €}$	Inscription : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr Réservé aux collégiens. Tarif de la cotisation En l'absence de l'attestation CAF à jour, le tarif le plus élevé sera appliqué.
Sorties ados	Facturé au trimestre	Tarif de la sortie (prise en charge 40 % par la Commune) Auquel s'ajoute la cotisation du club ados	Inscription : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr Réservé aux collégiens et lycéens
ACM mercredis*	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs Calcul selon le QF	Demi-journée : de 3 € à 10 € ($\text{QF} \times 0,006$) Journée : de 4 € à 15 € ($\text{QF} \times 0,01$)	Inscription : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr Calcul selon le QF. En l'absence de l'attestation CAF à jour, le tarif le plus élevé sera appliqué.
Vacances scolaires ACM*	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs Calcul selon le QF	Journée : de 4 € à 15 € ($\text{QF} \times 0,01$)	Inscription : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr Calcul selon le QF. En l'absence de l'attestation CAF à jour, le tarif le plus élevé sera appliqué.
Nuitée ACM Vacances	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs	25€	Selon le programme proposé par l'ACM

Forfait activité(s) d'au moins 3 nuitées	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs	30€	
Forfait activité(s) de maximum 2 nuitées	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs	20€	
Pénalité de retard	Ajouter à la facturation du service	10 € par demi-heure entamée	Tout retard constaté après l'heure de fermeture fixée à 18h30 donnera lieu à l'application de frais de pénalité (pour couvrir les dépassements horaires du personnels encadrants).
Frais bancaire (Rejet chèque ou prélèvement)	Ajouter sur la facturation du service	5,00 €	
Fais de rappel	Ajouter sur la facturation du service	5,00€	Frais de rappel en cas de non-paiement dans les délais

Tarifs des services périscolaires et extrascolaires

(Hors commune de Tourrettes et sous convention)

Service	Modalités	Tarif / Calcul	Remarques
ACM mercredis*	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs Calcul selon le QF	Demi-journée : de 3 € à 10 € (QF × 0,006) Journée : de 4 € à 15 € (QF × 0,01)	Inscription : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr Calcul selon le QF. En l'absence de l'attestation CAF à jour, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Vacances scolaires ACM*	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs Calcul selon le QF	Journée : de 4 € à 15 € (QF × 0,01)	Inscription : reservation.loisirs@mairie-tourrettes-83.fr Calcul selon le QF. En l'absence de l'attestation CAF à jour, le tarif le plus élevé sera appliqué.
Nuitée ACM Vacances	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs	25€	Selon le programme proposé par l'ACM
Forfait activité(s) d'au moins 3 nuitées	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs	30€	
Forfait activité(s) de maximum 2 nuitées	Sur inscription préalable auprès du centre de loisirs	20€	

*ACM : Accueil Collectif de Mineurs (centre de loisirs)

*1 PAI : Projet d'accueil individualisé

Enseignant/agents communaux	Modalités	Tarif	Remarques
Restauration scolaire	Par repas	6,50 €	—

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 07/10/2026

ID : 083-218301380-20261005-20261005014-DE



PROJET